

# ORGANISATION DU TRAVAIL SCOLAIRE A L'INTERNAT

## DE 17H20 A 18H : DETENTE MERCREDI DE 17H A 18H : DETENTE + MENAGE



JE DECOMPRESSE DANS MA CHAMBRE. JE SUIS AUTORISE(E) A ME DEPLACER D'UNE CHAMBRE A L'AUTRE UNIQUEMENT SI LES OCCUPANTS D'AUTRES CHAMBRES M'INVITENT

## DE 18H A 19H : TRAVAIL PERSONNEL



JE SUIS INSTALLE(E) A MON BUREAU POUR TRAVAILLER. JE NE SUIS **PAS AUTORISE(E) A LE QUITTER AVANT 19H**. AU DESSUS DE MON BUREAU EST AFFICHE MON EMPLOI DU TEMPS (chaque jour je dois faire mes devoirs, réviser mes leçons et m'avancer dans mon travail)

## DE 19H A 20H : REPAS



## DE 20H A 21H30 DETENTE ET/OU TRAVAIL



SALLE DE TRAVAIL OBLIGATOIRE SI	SALLE DE DETENTE AUTORISEE SI	CHAMBRE AUTORISEE SI
<ol style="list-style-type: none"><li>1. J'ai besoin d'aide</li><li>2. Je n'ai pas terminé mon travail</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Mes leçons et mes devoirs sont terminés</li><li>2. Je me suis bien comporté(e)</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Je veux terminer mon travail seul(e)</li><li>2. Je veux me reposer</li></ol>

**SI VOUS RESPECTER CES REGLES VOUS PROGRESSEREZ ET SEREZ FIER(S) DE VOS EFFORTS.**